

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **11.12.2023**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOuze M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE
F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,
Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET Budget communal – Exercice 2024

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le projet de budget établi par le Collège communal ;
Vu la demande d'avis de légalité adressée au Directeur financier en date du 21.11.2023
Vu l'avis favorable du Directeur financier du 23.11.2023 annexé à la présente délibération rendu dans le délai prescrit à l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu que les budgets ordinaire et extraordinaire 2024 ont été présentés au Comité de Direction réuni en séance du 20/11/2023
Attendu qu'il y a lieu de voter annuellement un budget en équilibre ;
Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;
Après en avoir délibéré en séance publique ;

Article 1^{er} : d'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2024

1. Tableau récapitulatif :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	11.729.833,38	360.000,00
Dépenses totales exercice proprement dit	11.430.371,25	1.175.973,18
Boni/Mali exercice proprement dit	299.462,13	-815.973,18
Recettes exercices antérieurs	486.318,93	0,00
Dépenses exercices antérieurs	-52.111,11	-250.000,00
Prélèvements en recettes	0	1.065.973,18
Prélèvements en dépenses	728.000,00	0,00
Recettes globales	12.216.152,31	1.425.973,18
Dépenses globales	12.210.482,36	1.425.973,18
Boni/Mali global	5.669,95	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	12.893.271,65	0,00	12.893.271,65
Prévisions des dépenses globales	12.471.952,72	65.000,00	12.406952.72
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	421.318,93	65.000,00	486.318,93

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	6.008.213,95	0,00	6.008.213,95
Prévisions des dépenses globales	5.937.543,17	0,00	5.937.543,17
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	70.670,78	0	70.670,78

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS		
Fabriques d'église		
Bléharies	13.473,39	11/09/2023
Guignies-Velvain	11.016,73	11/09/2023
Hollain	14.858,33	11/09/2023
Howardries	7.612,08	11/09/2023
Jollain-Merlin	11.050,02	11/09/2023
Laplaigne	8.700,44	25/09/2023
Lesdain	15.277,80	25/09/2023
Rongy	14.719,20	25/09/2023
Wez	6.150,99	11/09/2023
Eglise protestante de Rongy	3.769,63	25/09/2023
Zone de police	1.044.124,00	---
Zone de secours	210.716,01	---
Autres (préciser) : RCA	120.000	---

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

-
La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

N. BAUDUIN.

P. WACQUIER

PROJET